



COMMISSION DES JEUNES PV n°20 du 20 janvier 2024

ANNEXE DES REGLEMENTS – VERSION 2

La version 2 de l'annexe des règlements vous sera transmise dès que possible.

Au sommaire :

Modification du règlement du critérium U12.

Règlement de la coupe U15 à 7.

Les finales 2024.

Championnats régionaux, modalités d'accessions et descentes en fin de saison.

Championnats départementaux 24-25 (priorités).

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE U15

Reprogrammation du tour N°4 le 17 FEVRIER.

POITIERS FC / NIORT CHAMOIS et BRESSUIRE FC / GJ VVM CHAUVIGNY.

En conséquence, la rencontre de coupe de l'Angélique FC CHAURAY (U14 R2) / NIORT CHAMOIS FC (U15 R1) prévue à cette date est reportée au 02 MARS.

OCCUPATION DE TERRAIN (PRIORITE)

Rappel en cas de problème concernant l'occupation des terrains :

Les compétitions U18 à U13 sont prioritaires par rapport aux plateaux U11.

Les plateaux U11 sont prioritaires par rapport à ceux des U6-U7 ou U8-U9.

MODIFICATIONS

SA NIORT SOUCHE. Retrait du championnat U15 à 7 pour intégrer le championnat à 11.

Compte-tenu qu'une place est disponible au dernier niveau du foot à 11, la commission émet un avis favorable à la demande.



COMMISSION DES JEUNES PV n°20 du 20 janvier 2024

RC PARTHENAY VIENNAY. Engagement d'une nouvelle équipe U13. Les poules étant complètes, la commission ne peut répondre favorablement à la demande. En cas de désistement au dernier niveau, la question sera réétudiée.

CHALLENGE U13

Plateau CH n°31 du 13/01 à SECONDIGNE / BELLE.

Le plateau n'ayant pas été à son terme, est reporté au 17/02.

Possibilité de jouer un mercredi après accord écrit des clubs concernés, et ce, au plus tard le 14/02.

COUPE DE L'ANGELIQUE U13

En raison de la qualification de deux équipes disputant le championnat U13 D1 AL, les 1/2 finales prévues le 4 mai, sont reportées au 1^{er} juin.

Le Président
Alexandre RAMBAUD

Le Secrétaire
Jean-Paul DENIAU